

Québec, le 21 avril 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Pétitions déposées par le député de Rimouski, le 17 mars 2015, concernant les instances de développement des régions et leur financement.

Cher collègue,

Le 15 novembre 2014, le gouvernement du Québec et les représentants de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et les villes de Québec et de Montréal, ont signé une entente fiscale et financière transitoire pour l'année 2015, entente qui tenait compte de l'obligation que le gouvernement s'est imposée d'assainir les finances publiques, sans hausser le fardeau fiscal des contribuables.

Les pétitions citées en objet évoquent, en particulier, deux éléments centraux de cette entente : les transferts financiers aux municipalités et la nouvelle gouvernance régionale.

Transferts financiers

En signant une entente fiscale et financière transitoire, le milieu municipal a participé à l'effort collectif nécessaire pour que le Québec retrouve l'équilibre budgétaire, en acceptant que les budgets pour le développement local et régional ne puissent être maintenus intégralement en 2015. Toutefois, le gouvernement a mis en place le Fonds de développement des territoires (FDT), doté d'une enveloppe de 100 M\$ pour 2015-2016, lequel est en voie d'être déployé.

En tout, c'est 3,2 milliards de dollars que le gouvernement du Québec met, chaque année, à la disposition des municipalités, somme qui s'ajoute aux revenus autonomes qu'elles retirent de leur taxation.

Par ailleurs, les négociations pour conclure un nouveau pacte fiscal pluriannuel en 2016 sont déjà lancées avec nos partenaires; le pacte comprendra, notamment, une formule de péréquation pour le partage des redevances pétrolières, gazières et minières, sources de revenus supplémentaires à celles que je viens de mentionner, et des mesures pour simplifier la reddition de comptes des organismes municipaux pour les aider à réduire leurs dépenses.

Nouvelle gouvernance régionale

Notre gouvernement s'est donné comme mandat de transformer durablement les relations entre Québec et le milieu municipal, pour reconnaître les municipalités et les municipalités régionales de comté (MRC) comme gouvernements de proximité, et leur donner une autonomie dans la sphère politique et dans la gestion de compétences qui relèvent actuellement du gouvernement, ainsi que les outils financiers pour les assumer.

C'est ce que le milieu municipal réclame depuis plus de 40 ans et c'est ce sur quoi le gouvernement mise pour alléger les structures, rapprocher les décisions de la population et donner aux citoyens de meilleurs services à meilleur coût.

Avec l'adoption du projet de loi n° 28, Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016, les MRC, déjà chargées de nombreuses responsabilités dans les régions du Québec, jouent dorénavant un rôle encore plus important dans le développement régional et rural, l'aménagement du territoire, la mise en commun de services et la gestion des redevances sur les ressources naturelles.

Les MRC, composées d'élus responsables et imputables, sont les piliers, les acteurs clefs, de notre système de gouvernance régionale de proximité; nos partenaires municipaux participent à son déploiement.

La nouvelle gouvernance régionale, qui fait des MRC les interlocutrices privilégiées du gouvernement, est un geste de décentralisation sans précédent, geste qui reconnaît pleinement l'importance des élus locaux et régionaux et leur rôle dans le développement de leur territoire.

Je vous prie d'agréer, Cher collègue, mes salutations distinguées.

Le ministre des Finances,



CARLOS LEITÃO